

Electro Power Systems s'introduit en bourse sur Euronext Paris et lève environ 14,2 millions d'euros

Paris, le 21 avril 2015 – Electro Power Systems (« **EPS** ») (mnémonique : EPS, code ISIN FR 0012650166), l'entreprise d'avant-garde des systèmes intelligents de stockage d'énergie à base d'hydrogène, annonce aujourd'hui son introduction en bourse sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris.

Le prix de l'Offre à Prix Ouvert (l'« **OPO** ») et du Placement Global est fixé à 7,30 € par action. Au total, le nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre s'établit à 1 941 177 (soit environ 75% du nombre de titres initialement offerts) permettant la réalisation d'une augmentation de capital de 14,2 M€ environ pouvant être porté à environ 14,7 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation représentant l'émission de 77 044 actions nouvelles supplémentaires.

A cette occasion, Carlalberto Guglielminotti, Directeur Général d'EPS, a déclaré :
« L'introduction en bourse d'Electro Power Systems sur le marché réglementé d'Euronext Paris vient saluer notre ambition de devenir un acteur incontournable de la Transition Energétique. Ce succès témoigne de la confiance des investisseurs dans nos perspectives de croissance. Forte du soutien de ses actionnaires et grâce à un positionnement unique, EPS dispose de tous les atouts pour poursuivre son développement et libérer le potentiel de la Transition Energétique avec des solutions de stockage rentables et accessibles ».

L'introduction en bourse d'EPS sur Euronext Paris a pour objectif principal de permettre le déploiement de ses trois piliers stratégiques :

- Accélérer la commercialisation des systèmes de stockage d'énergie auprès des utilisateurs finaux ;
- Développer le marché du stockage d'énergie à l'échelle du réseau et des *smart grids* ;
- Être un acteur de la Transition Energétique en déployant des systèmes destinés aux applications d'énergie distribuée et hors-réseau à un coût inférieur à la production d'électricité traditionnelle.

Les actions nouvelles offertes dans le cadre de l'Offre seront allouées de la manière suivante :

- Placement Global : 1 827 488 actions allouées, soit environ 13,3 millions d'euros et 90,55% du nombre total des actions émises.
 - Offre à Prix Ouvert : 190 733 actions allouées, soit environ 1,4 million d'euros et 9,45% du nombre total des actions émises.
- Dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert : la fraction d'ordres A1 sera servie à hauteur de 100%, la fraction d'ordres A2 à hauteur de 100%.

Société Générale, agissant en qualité d'agent stabilisateur, ou tout établissement agissant pour son compte, pourra, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 21 avril au 20 mai 2015 intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions EPS, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions EPS et sont susceptibles d'affecter leur cours.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Calendrier de l'opération – prochaines échéances :

- 22 avril 2015 : Début des négociations des Actions Existantes et, sous la forme de promesses d'actions (jusqu'au 23 avril 2015 inclus), des Actions Nouvelles de la Société sur Euronext Paris
- 23 avril 2015 : Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
- 24 avril 2015 : Début des négociations des Actions Nouvelles de la Société sur Euronext Paris
- 20 mai 2015 : Fin de la période de stabilisation éventuelle. Date limite d'exercice de l'option de surallocation. Diffusion du communiqué de presse indiquant le nombre d'Actions Nouvelles Supplémentaires ainsi que le résultat global de l'Offre

Pour rappel, les principaux atouts du Groupe sont :

- Une technologie hydrogène intégrée verticalement et modulaire ;
- Une solution de stockage d'énergie propre et économique (300-500 €/kWh) qui, couplée avec des sources d'énergie renouvelable, permet de réduire le coût de l'électricité à 0,15 €/kWh auprès des utilisateurs finaux ;
- Une technologie qui a démontré sa fiabilité avec 31,7MWh installés ;
- Un savoir-faire et une expérience sur site de 16 millions d'heures difficilement reproductibles.

EPS répond au défi technologique n°1 de la Transition Energétique : le stockage d'énergie

EPS a développé ElectroSelf™, une batterie auto-rechargeable qui utilise l'hydrogène destinée aussi bien à un usage résidentiel qu'à des applications à l'échelle du réseau, et ce à un coût plus faible que la plupart des autres solutions comparables actuellement sur le marché.

Cette technologie unique permet de stocker puis de libérer la puissance de l'hydrogène en vue de l'utilisation durable d'une énergie propre. Cette solution de stockage d'énergie, couplée avec des sources d'énergie renouvelables, peut fournir une puissance électrique suffisante pour garantir l'indépendance électrique : c'est une technologie propre, qui n'émet pas de CO₂, et qui peut proposer un coût de l'électricité moins élevé que la plupart des solutions traditionnelles, telles que celles basées sur les énergies fossiles.

EPS a ainsi développé une solution accessible permettant de convertir l'énergie en une forme qui peut être stockée et réutilisée à l'infini que ce soit par les fournisseurs d'énergie ou les gestionnaires du réseau.

Réalisation de l'apport de la totalité des actions d'EPS Italie à EPS

Dans le cadre de l'admission des actions d'EPS aux négociations sur Euronext Paris, les actionnaires d'EPS Italie ont fait simultanément apport à EPS de l'intégralité des actions composant le capital social d'EPS Italie (l'« **Apport** »).

Le traité d'apport signé le 26 mars 2015 prévoyait que (i) l'Apport serait valorisé sur la base du prix de souscription des actions d'EPS qui ont été émises dans le cadre de l'admission aux négociations des actions d'EPS sur Euronext Paris et (ii) la réalisation de l'Apport serait notamment soumise à l'émission, immédiatement après fixation du prix de souscription des actions par le conseil d'administration d'EPS, d'un rapport complémentaire du commissaire aux apports concluant, au vu de la valorisation de l'Apport sur la base du prix de souscription des actions, à l'absence de surévaluation de l'Apport.

A ce titre, le commissaire aux apports a conclu dans son rapport complémentaire en date de ce jour que : « Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur **Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.**

Communiqué de presse

des apports retenue, correspondant à 5 fois le Prix de l'Offre par Action Apportée soit 7,30 euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports majorée de la prime d'apport. »

L'Apport a été réalisé après la fixation définitive du prix des actions de la Société par le conseil d'administration dans le cadre de l'introduction en bourse.

Actionnariat

Actionnaire	Détenion (incluant l'exercice éventuel de la clause de surallocation)	
	Nombre d'actions détenues	% du capital et des droits de vote
360 Capital One S.C.A. – SICAR	2 253 367	31,2%
Prima Electro S.p.A.	1 433 464	19,8%
Ersel Asset Management S.G.R. S.p.A. / EIC	902 438	12,5%
Brighton NC Machine Corporation	502 520	7,0%
77 Holding S.r.L.	294 925	4,1%
Dipifin S.r.L.	252 845	3,5%
Electro S.r.L.	21 196	0,3%
Dirigeants et salariés de la société	72 783	1,0%
Public	1 490 958	20,6%
Total	7 224 496	100,0%

NB : les actionnaires historiques ont participé à l'offre globale à hauteur de 527 263 actions, soit un total d'environ 3,8 million d'euros incluant l'engagement irrévocable des Principaux Actionnaires de passer un ordre de souscription d'un montant de 1,5 million d'euros dans le Placement Global.

Établissements financiers introducteurs

Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre

Société Générale Corporate & Investment Banking



Chef de File Associé

Banca Intermobiliare di Investimenti e Gestioni S.p.A.



CONTACTS PRESSE

FTI Consulting Strategic Communications

Anna Adlewska/Astrid Villette

+33 (0)1 47 03 68 10

eps@fticonsulting.com

A propos d'Electro Power Systems

Electro Power Systems (EPS) est une entreprise d'avant-garde des systèmes intelligents de stockage d'énergie à base d'hydrogène. EPS offre les solutions les plus accessibles et les plus propres du marché grâce à sa technologie auto-rechargeable intégrée verticalement. Les solutions développées par EPS utilisent des technologies sans fil traditionnelles et

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

s'intègrent dans les réseaux électriques pour permettre une gestion intelligente, évolutive durable et décentralisée de l'énergie. La capacité de stockage des solutions d'EPS (de 10kWh à 100 MWh) répond aux enjeux liés à la Transition Énergétique allant de l'alimentation auxiliaire (alimentation de secours pour les tours télécoms et les centres de données) aux solutions de support pour le réseau de transport et de distribution électrique (*smart grids* et intégration des énergies renouvelables), permettant ainsi d'améliorer un modèle de production d'énergie avec des infrastructures totalement hors-réseau.

Créé en 2005, le groupe Electro Power Systems (Groupe) a des infrastructures à Moncalieri (Turin) et Aoste en Italie, et avec BNC Corp., à Brighton, Michigan (États-Unis). Au cours des trois dernières années, le Groupe a été nommé *World Technologic Pionnier* à l'occasion du Forum Economique Mondial de 2012, a été intégré à la liste des *100 Cleantech Global* en 2012, a été sélectionné en 2014 au Cleantech Forum de San Francisco, a été identifié comme *growing success story* au Cleantech Forum de Rotterdam, et a été sélectionné pour le Tech Tour Growth Forum de Genève et Lausanne.

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 7 avril 2015 sous le numéro 15-142, composé du document de base enregistré le 17 mars 2015 sous le numéro I.15-012 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais auprès d'Electro Power Systems, ainsi que sur les sites Internet d'Electro Power Systems (electropowersystems.com) et de l'Autorité des marchés Financiers (www.amf-france.org). Electro Power Systems attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré auprès de l'AMF et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération. Electro Power Systems attire également l'attention du public sur le fait que la Société n'a historiquement réalisé que des pertes financières.

Avertissement

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.